



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°396/2021

OBJET : Taux de
participation statutaire
2022

Membres : 18

Présents votant : 7

Pouvoirs : 5

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt et un, et le 10 décembre

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 1 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Danièle JOSEPH, déléguée suppléante de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller départemental du canton de LODEVE
- Monsieur Jacques ARRIBAT, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

PRESENTS EN VISIO non votants :

- Madame Corine GOURNAY GARCIA, conseillère départementale du canton de MONTPELLIER 4
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,

La Présidente présente les taux de participation statutaire applicables au Budget Primitif 2022.

Le Conseil Départemental est majoritaire avec 55% de participation. Les 45 % restants sont répartis entre les trois communautés de communes membres.

Deux critères sont définis statutairement avec un coefficient de 50% chacun :

- La population de la collectivité,
- La représentation au comité syndical.

Les taux de participation statutaire changeant en fonction de l'évolution de la population des collectivités, il convient de voter ces taux chaque année.

La Présidente propose de voter les taux de participation suivants

	CC Clermontais	CC Lodévois et Larzac	CC Grand Orb	Total
Pop recensement 2018	27 932	14 702	20 176	62 810
Nb de voix	5	2	2	9
% pop totale	44,47 %	23,41 %	32,12 %	100%
% Nb total voix	55,56 %	22,22 %	22,22 %	100%
Coeff. 50/50 sur 100%	50,01 %	22,81 %	27,17 %	100%
TAUX	22,51 %	10,26 %	12,23 %	45%

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

EMET un avis favorable sur les taux de participation statutaire présentés,
DECIDE d'adopter ces taux de participation pour l'année 2022.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 10 décembre 2021

La Présidente

Marie PASSIEUX